

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2022-191 en date du 28 juillet 2022
PORTANT ABROGATION DE DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME ROSSI CATHERINE,
RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DSIT DE LA VILLE DE
GRIGNY

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux Responsables de Services,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Vu l'arrêté numéro ARR-2020-0111 en date du 29 mai 2020,

Considérant que Madame ROSSI Catherine a été radiée des effectifs de la ville de Grigny,

ARRETE :

Article 1 : Abroge l'arrêté numéro ARR-2020-0111 en date du 29 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Rossi Catherine,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- L'intéressée,

Dit que le présent arrêté prendra effet dès sa date de notification à l'intéressée.

Publié le :

29 JUIL. 2022

Le Maire

Philippe RIO

Notification

Date :

Signature de l'agent :

**Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr